BIJOUX FIX
MON ARMURE EST EN OR

75e Année. — N° 16. Le numéro : 25 centimes MERCREDI 15 JANVIER 1930.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois. 22.00 ; 6 mois. 40.00 ; 1 an. 76.00
France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00
Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00
— Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
REDACTION..... TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
Chèques postaux 87 Lille

Appareils de Décoration
Mercier Frs
179, rue Nationale, LILLE
Linoleum
Papiers peints

BILLET PARISIEN

Les échos d'un coup de théâtre

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 14 JANVIER (MINUIT).

La rentrée parlementaire s'est accomplie selon les rites. La Chambre a maintenu au fauteuil présidentiel M. Fernand Bouisson. Les vice-présidents de la session précédente ont également été confirmés dans leur mandat. Seul, M. Cautru, qui n'a été élu qu'au bénéfice de l'âge, a trouvé en face de lui un concurrent redoutable. Les divisions des groupes de la majorité se sont manifestées par cette dualité qui paraît regrettable à tous ceux qui estiment que la discipline est la condition du bon travail parlementaire. Donc, rien d'imprévu ne s'est produit au Palais-Bourbon.

Visiblement, l'intérêt se concentrait dans les couloirs sur les événements de La Haye, qui faisaient l'objet de tous les commentaires. La bombe lancée par le docteur Schacht au milieu de la conférence a eu un premier résultat diamétralement opposé à celui que recherchait l'intrigant directeur de la Reichsbank. Pour complaire à sa clientèle politique où se rencontrent les députés nationalistes et les représentants de l'industrie lourde, M. Schacht a tenté de torpiller la conférence sans plus se soucier du Gouvernement du Reich que s'il n'existait pas.

Curieux spectacle, à la vérité, que celui de ministres désavoués et accusés, dans une conférence internationale, par un homme à qui ses fonctions officielles devraient conseiller, sinon l'obéissance et l'esprit de discipline, du moins la discrétion. Le prestige de l'Allemagne n'avait rien, en définitive, à y gagner. L'opinion allemande n'a pas été sans apercevoir la « gaffe » du financier politicien qui, après avoir juré qu'il se refusait à souscrire, au nom de la Reichsbank, au capital actions de la Banque des règlements internationaux, se résignait, paraît-il, à subir une loi nouvelle, plaçant l'établissement qu'il préside sous l'autorité du Gouvernement du Reich. M. Schacht se serait-il rendu compte qu'il est allé un peu trop loin?

Mais il reste à savoir si, du point de vue français, les dispositions nouvelles envisagées par le Gouvernement allemand suffisent à assurer le fonctionnement normal de l'institut financier fondé par le plan Young.

R...

Six milliards et demi de plus-values budgétaires pour 1929

Les recouvrements des impôts du mois de décembre, au titre du budget général, se sont élevés à 3.934.870.000 francs. Les recettes d'ordre et produits divers montent à 92.437.000 francs dont 29.572.000 fr. pour la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Les recettes normales et permanentes ont donc atteint 3 milliards 842.433.000 dont 1.029.416.000 francs pour les contributions directes.

Les recouvrements du mois de décembre accusent 449 millions de francs de plus-values, ce qui porte les plus-values de l'année 1929 à 6.605.000.000.

D'autre part les recettes de la caisse autonome se traduisent, par rapport à 1928, par 1.397.570 fr. de plus-values, ce qui porte le total, pendant l'année 1929 pour cette établissement, à 982.000.000 fr.

Le cardinal Pacelli recueillerait la succession du cardinal Gasparri

Cité du Vatican, 14 janvier. — Malgré les démentis, les journaux insistent sur la nomination éventuelle du cardinal Pacelli au secrétariat d'Etat.

Ils annoncent également que le cardinal est en train d'étudier le difficile fonctionnement de l'administration pontificale, et que l'intention du cardinal Pacelli est de poursuivre l'œuvre du cardinal Gasparri.

Celui-ci, après avoir reçu officiellement le témoignage de sympathie du Pape et l'hommage du corps diplomatique, du personnel du secrétariat d'Etat, se retirerait dans son village de Oppio.

Le cardinal Gasparri conserverait les fonctions d'ordre religieux dont il est chargé.

LETTRE DE BRUXELLES

Les allocations familiales obligatoires

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 14 janvier 1930.

Cet important projet vient d'être distribué aux membres de la Chambre. Il généralise, sous le contrôle de l'Etat, l'œuvre sociale à laquelle l'initiative patronale belge, à l'exemple de la France, avait déjà donné un si puissant essor. Les allocations familiales deviennent donc obligatoires. La loi qui les organise définitivement vise toutes les personnes qui sont occupées par un employeur, y compris les régies, et qui sont engagées dans les liens d'un contrat de travail d'emploi et d'autres louages de service, notamment les vendeurs dans un magasin de détail, les gérants de succursale, les membres des équipages des navires de commerce, les pêcheurs, les travailleurs à domicile travaillant pour le compte d'un seul employeur, les commis voyageurs et les représentants de commerce.

Quiconque emploie à son service l'un ou l'autre de ces travailleurs, est tenu de faire partie d'une caisse de compensation agréée par l'Etat. Les allocations prévues sont fixées au minimum: Pour le premier enfant, à 15 francs; pour le deuxième enfant, à 20 francs; pour le troisième enfant, à 40 francs; pour le quatrième enfant, à 60 francs; pour le cinquième enfant, à 80 francs; à partir du sixième enfant, à 100 francs.

Sont exclus de ces allocations, l'ouvrier qui habite chez son patron et celui qui ne travaille pas habituellement douze jours par mois, pour un ou plusieurs patrons.

Les allocations sont incessibles et insaisissables; elles pourront être payées soit par les caisses de compensation, soit par les patrons, en même temps que les salaires; elles n'entrent pas en ligne de compte pour fixer les salaires minima.

Les patrons devront payer une cotisation uniforme de 0 fr. 60 par jour pour chaque travailleur et de 0 fr. 60 par jour pour chaque ouvrière; des arrêtés royaux pourront augmenter ces cotisations en faveur des travailleurs engagés à la journée.

La loi future crée une Caisse nationale de compensation, administrée par onze membres nommés par le Roi. Toutes les autres caisses existantes ou à créer y sont appelées de plein droit.

Les caisses primaires qui percevront, à titre d'allocations familiales, une somme supérieure à celle qui leur est nécesaire pour payer les minima d'allocation fixés par l'article 16, verseront à la Caisse nationale la moitié de leur boni. La plus grande partie des fonds ainsi recueillis sera ensuite répartie entre les diverses caisses primaires dont les resources ne sont pas suffisantes pour permettre d'application intégrale du barème légal. On commencera naturellement par aider les caisses dont la déficience est la plus marquée. Ainsi ne subsistera aucun cas de déficience pouvant avoir une répercussion fâcheuse sur les taux des allocations.

L'Etat interviendra, chaque année, dans les fonds des caisses primaires pour une somme de 30 millions de francs. Ce sera la part du pays en faveur des familles nombreuses qui sont si intéressantes au point de vue de l'avenir et de la force de la nation et qui supportent si souvent, surtout en ces temps de vie chère, des charges particulièrement lourdes. Cet argument est particulièrement mis en lumière dans l'exposé des motifs du projet de loi, par les statistiques suivantes: Les naissances en Belgique, qui étaient de 22.4 par mille habitants en 1913, sont tombées à 18.3 en 1927. Pour les quatre grandes villes du pays, la chute des naissances est particulièrement effrayante: Bruxelles, 13.023 en 1920 et 9.423 en 1927; Anvers, 9.034 en 1920 et 6.776 en 1927; Liège, 4.267 en 1920 et 3.216 en 1927; Gand, 3.894 en 1920 et 2.925 en 1927.

Cette situation s'aggrave tous les jours et partout on espère que le nouveau régime des allocations familiales, qui prendra cours le 1er janvier 1931, remédiera à ce triste état de choses.

S...

GENE TUNNEY SERAIT GRAVEMENT MALADE

New-York, 14 janvier. — Gene Tunney, l'ancien champion du monde de boxe a été transporté ce soir, dans un état critique à l'hôpital presbytérien. Il souffre d'une grave maladie du rein, qui nécessite une opération immédiate. Un examen radiographique auquel ont procédé quatre spécialistes a décelé la présence d'une pierre volumineuse dans l'un des reins. Les médecins ont refusé de dire si la maladie de l'ancien champion a été provoquée par un coup reçu lors de sa dernière rencontre avec Dempsey, qui a eu lieu en septembre 1927 à Chicago. Mrs Tunney a décidé de demeurer à l'hôpital toute la nuit auprès de son mari.

LA PERTE DU CROISEUR "EDGAR-QUINET"

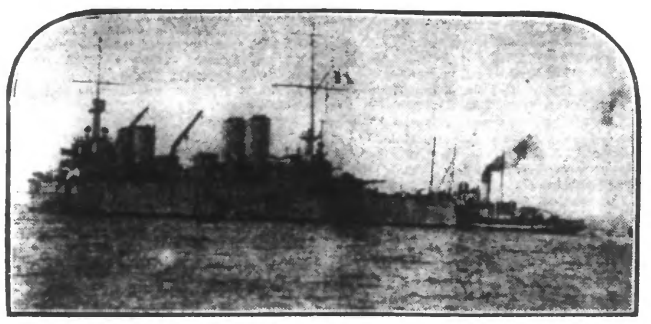

On sait que c'est sur un rocher, au large du Cap Blanc, que le navire-école « Edgar-Quinet » a coulé par l'arrière. La plupart des enseignes de vaisseau de 2e classe qui faisaient à bord de l' « Edgar-Quinet » leur école d'application, sont rentrés à Toulon. (W.W.P.)

Un article de M. Poincaré

EXCELSIOR, *qui s'est assuré la collaboration régulière de M. Poincaré, publiera, demain, le premier article du grand homme d'Etat français. M. Poincaré examine les conditions dans lesquelles s'est ouverte la seconde Conférence de La Haye et il arrive aux conclusions suivantes :*

L'Allemagne prétend que raisonner comme s'il était possible qu'elle fût jamais de mauvaise s'il était possible qu'elle fût jaais de mauvaise foi, c'est tout ensemble renier l'esprit de Locarno, ébranler le crédit du Reich et entraver la mobilisation des titres.

Mais comment signer un accord viable, sans envisager d'abord toutes les éventualités heureuses ou malheureuses ? Personne ne nie, je pense, qu'il y ait, en Allemagne, des partis qui n'ont pas désarmé et qui sont résolus à s'affranchir coûte que coûte des obligations du traité. La supposition qu'ils arrivent, un jour ou l'autre, au pouvoir n'a certainement rien d'absurde. N'aurons-nous donc, en ce cas, d'autre ressource que de nous résigner et de tendre la joue gauche, après avoir été souffleté sur la droite ? Ne nous restera-t-il plus alors de la guerre et de la victoire, qu'une sécurité douteuse et des réparations dérisoires ? Ce serait une abdication que ne saurait accepter aucun Français, et M. Tardieu n'est assurément pas homme à s'y résoudre.

Sur ce sujet, comme sur tous les autres, règlement des annuités conditionnelles suspendues par un moratoire, des paiements mensuels à la Banque internationale, organisation de cette Banque et le reste, le chef du Gouvernement français a dit nettement sa pensée. Notre pays n'a, quant à lui, demandé aucune modification au plan Young. Nous avons été des premiers à y donner notre adhésion, sans réserve. Nous n'avons eu qu'une idée, saisir avec empressement l'ocasion qui nous était offerte d'un règlement complet et définitif.

Voici cependant, qu'à La Haye nous nous trouvons en face de délégués allemands qui multiplient les incidents et recommencent toute la discussion qui s'était déroulée, à Paris, sous la présidence de M. Owen Young. Les jours passent. M. Briand appelé à Genève, est obligé de partir. M. Tardieu lui-même est forcé de revenir à Paris, pour la rentrée des Chambres. M. Curtius a des devoirs à remplir en Allemagne. La date de la conférence navale de Londres approche. Il serait déplorable que l'imminence de cette dispersion précipitât des décisions qui auront sur l'avenir une influence incalculable.

Jamais la réflexion et le sang-froid n'ont été plus nécessaires. Jamais l'accomplissement d'une œuvre humaine n'a réclamé plus impérieusement la collaboration du temps. Méfions-nous des improvisateurs. Méfions-nous surtout des formules ambiguës qui servent si fréquemment à résumer et à publier de prétendus accords et qui cachent, en réalité, des divergences inavouées génératrices de conflits ultérieurs.

Les véritables ouvriers de la paix ont pu être jusqu'ici ceux qui ont le plus parlé ou du moins ceux qui en ont parlé avec le plus d'enthousiasme. Il fallait préparer les esprits à la considérer comme une possibilité prochaine et à secouer de tragiques souvenirs. Mais maintenant que nous avons à élever une construction durable, ne retirons pas trop tôt les échafaudages et laissons le ciment frais sécher dans ses armatures.

Le mauvais temps empêche le départ de Costes et Codos...

Istres, 14 janvier. — Les aviateurs Costes et Codos n'ont pu prendre le départ, mardi matin, comme il était prévu, les conditions atmosphériques sur la région de Narbonne et de Carcassonne n'étant pas favorables.

Les deux aviateurs attendent incessamment de Paris les derniers renseignements météorologiques et si ceux-ci sont bons, ils prendront immédiatement leur vol.

...et celui de Weiss et Girier

Le temps étant très médiocre et les prévisions météorologiques défavorables sur la route que doivent suivre les aviateurs Weiss et Girier, l'avion « France-Pondichéry » n'a pas pris son vol aujourd'hui. Le départ aura lieu peut-être demain matin et si le mauvais temps persiste, les aviateurs ont décidé de ne couvrir, au début, qu'une courte étape. Dès maintenant, un important courrier a été chargé sur l'avion.

Les aviateurs Caillol, Roux et Dodement ont quitté Tananarive

Paris, 14 janvier. — Le ministre de l'Air communique l'information suivante :

« Les aviateurs Caillol, Roux, Dodement, ont quitté Tananarive le 10 janvier, à 6 heures, avec du courrier postal. Ils ont atteint Quilmano à 13 heures, et en sont repartis le 11 janvier pour Elisabethville. »

Une journée calme à La Haye

La Haye, 14 janvier. — Ce matin, tout le monde est au travail, mais en raison de l'absence de quelques délégués parmi les plus importants, cette journée sera sans doute vide au point de vue des résultats ou des conclusions et vide au point de vue information.

Ce n'est que demain, après le retour de M. Tardieu et de M. Loucheur qu'on saura à quoi auront abouti les conversations d'aujourd'hui, tant en ce qui concerne la Commission des réparations allemandes qu'en ce qui concerne la Commission des réparations orientales. En tout cas, pas de surprises possible au'ourd'hui : des échanges de vues, des mises au point et, par dessus tout, du travail de rédaction, celui-ci est d'ailleurs si poussé déjà que les textes du protocole final et des protocoles annexes sont déjà en grande partie établis et dactylographiés.

Au Binnenhof sont réunis et en pleine négociation : d'une part, M. Chéron, ministre des finances et tous les experts français pour qui l'heure est venue de faire le point, d'autre part, les puissances de la Petite Entente et les Hongrois.

L'un des objets principaux de la conversation est la participation hongroise à la création du fonds commun qu'on a appelé le « Pool ».

Enfin, dans une troisième salle, le Comité d'organisation de la banque, présidé par M. Reynolds et où siège M. Schacht, revoit dans les textes le projet de trust et différents paragraphes des statuts de la Banque internationale, pour parvenir à des rédactions aussi parfaites que possible.

L'orage Schacht est dissipé. L'incident est considéré comme clos.

Recevant, hier soir, la Presse allemande, le Dr Curtius a hautement protesté contre l'attitude inadmissible et incompréhensible d'un haut fonctionnaire risquant de ruiner l'œuvre de pacification et de reconstruction d'un gouvernement.

Il a ajouté que l'avenir restait clair et rassurant, le gouvernement allemand étant résolu à passer outre aux difficultés créées par M. Schacht et à rendre possible par tous les moyens l'application du plan Young.

Nous croyons savoir que dans la nuit, M. Curtius a téléphoné au chancelier Muller pour le rassurer et lui affirmer que les travaux de la Conférence n'étaient compromis ni dans le présent ni dans l'avenir ; que l'union restait entière entre la délégation allemande — donc le gouvernement du Reich — et les autres délégations, et principalement M. Tardieu et la délégation française.

Mais il a dû ajouter qu'en dépit de tous ses efforts auxquels les autres délégués avaient joint les leurs, il avait été impossible de faire revenir M. Schacht sur sa décision de ne pas consentir à la participation de la Reichsbank dans la souscription du capital de la Banque internationale.

Au surplus, M. Curtius et la délégation allemande estiment que si la souscription allemande est faite par un groupe d'autres banques allemandes, le résultat sera le même, et le jeu du plan Young nullement gêné, M. Schacht, s'étant engagé, comme on sait, à assumer toutes les autres fonctions de ce plan.

L'attitude du docteur Schacht fait l'objet de toutes les conversations et elle est sévèrement jugée de tous côtés. On parle avec indignation du pétard Schacht, annoncé d'ailleurs clairement par la lettre que le directeur de la Reichsbank avait adressée au président du Comité d'organisation de la Banque internationale, M. Reynolds, le 31 décembre dernier.

On ne se gêne pas pour dire que cette attitude est inspirée par des préoccupations d'ordre politique beaucoup plus que par des préoccuations d'ordre financier.

M. Tardieu retourne à La Haye

Paris, 14 janvier. — M. André Tardieu, président du Conseil, a quitté Paris cette nuit, pour se rendre à La Haye. Il compte quitter cette dernière ville dans la soirée de samedi, pour se rendre de Rotterdam à Londres où il conférera dès dimanche avec MM. Macdonald et Etimson. On ne sait encore si les travaux de la Conférence de La Haye seront complètement terminés au moment du départ de M. Tardieu, mais on a la certitude que les questions les plus importantes seront à ce moment réglées. Au cas où M. Tardieu quitterait La Haye avant la fin des négociations, ce serait MM. Loucheur et Chéron qui signeraient l'accord au nom de la délégation française.

M. LOUIS ROLLIN, AU HAVRE, PRÉSIDE A LA REMISE EN SERVICE DU « PARIS »

Le Havre, 14 janvier. — M. Louis Rollin, ministre de la Marine marchande, accompagné de M. Homberg, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique, a inauguré et visité les nouveaux aménagements du paquebot « Paris » dont un incendie avait en août dernier ravagé une partie des superstructures.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 janvier. — Les membres du gouvernement se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. André Tardieu, président du Conseil, a fait l'exposé d'ensemble des négociations qu'il a poursuivies à La Haye depuis le 3 janvier, avec le concours de MM. Briand, Chéron et Loucheur. *Il a tout d'abord signalé l'union absolue qui n'a cessé de régner entre les délégations des puissances créancières invitantes (Belgique, empire britannique, France, Italie et Japon).* Il a ajouté que les relations de ces délégations avec celles de l'Allemagne ont été correctes et bonnes.

Le président du Conseil a ensuite relaté la marche des pourparlers relatifs aux principales questions concernant les réparations allemandes qui sont à l'ordre du jour de la Conférence.

La plupart des négociations sont aujourd'hui terminées ou tout à fait à la veille de l'être dans des conditions favorables, c'est le cas notamment en ce qui touche : 1° le caractère de règlement complet et définitif attribué au plan Young ; 2° la nature des annuités inconditionnelles ; 3° les clauses relatives au paiement des annuités moratoriées ; 4° la date des versements allemands ; 5° la situation juridique nouvelle qui existerait si dans l'avenir un gouvernement allemand manifestait sa volonté de détruire le nouveau plan en se dérobant à son exécution ; 6° les mesures à prendre pour que rien ne puisse gêner la mobilisation de la première tranche d'obligations Young.

M. Tardieu a souligné, d'autre part, la complète unité de vues dont a fait preuve, hier, la Conférence en présence de l'incident provoqué par l'attitude du docteur Schacht et fait connaître les raisons pour lesquelles il y a lieu d'espérer que cet incident sera promptement réglé.

M. Loucheur a mis le Conseil au courant des négociations engagées par le règlement définitif des réparations non allemandes.

Le Conseil a été unanime à approuver l'attitude prise par la délégation française à se féliciter des résultats dès maintenant obtenus et à confirmer pour les questions qui restent à régler ses décisions antérieures.

M. Mazaud est nommé président de la Cour d'appel d'Amiens

M. Lucien Hubert, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a fait signer au président de la République des décrets aux termes desquels sont nommés :

1° Président de la Cour d'appel d'Amiens : M. Mazaud, procureur général près ladite Cour ; 2° Procureur général près la Cour d'appel d'Amiens, M. Rodier, président de chambre, près la Cour d'appel de Colmar.

Le nouveau directeur de l'Assistance

M. Loucheur, ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, a fait signer au président de la République un décret nommant M. Serge Gos, préfet de 1re classe de l'Yonne, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène, en remplacement de M. Népoty, décédé.

L'ordre du jour des Chambres

Le Conseil a ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour des Chambres. En raison de la Conférence de Londres, où M. Piétry, ministre des Colonies, est l'un des cinq plénipotentiaires français, le gouvernement demandera jeudi, à la Conférence des présidents, de placer en tête de l'ordre du jour la discussion du budget des Colonies.

Un Conseil de Cabinet se réunira jeudi matin, sous la présidence de M. Lucien Hubert, garde des Sceaux, vice-président du Conseil.

La date du prochain Conseil des ministres sera fixée ultérieurement.

M. Herriot a remis la croix de la Légion d'honneur à la « Maman du Soldat »

Lyon, 14 janvier. — M. Herriot a remis la croix de la Légion d'honneur à une humble femme du peuple, Mme Bizolon qui, dès le mois d'août 1914, avait assuré, avec ses seules ressources, une distribution de boissons réconfortantes aux soldats de passage en gare de Perrache. Cette femme, d'un dévouement admirable, qui avait su intéresser des personnes charitables à son œuvre, continua chaque jour, jusqu'à la fin de la guerre. On ne l'appelait plus que la « Maman du Soldat ».

LA REINE DU MORVAN

(Wide World photos.)

Mlle FLORA MATHIEU

couturière, qui vient d'être élue reine du Morvan, entourée de joueurs de vielle et de cornemuse.

L'assassin de M. Bayle devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 14 janvier. — La seconde audience du procès Philipponet, accusé d'avoir tué le directeur de l'identité judiciaire, a commencé cet après-midi à une heure par l'audition d'un inspecteur des garnis. Philipponet en profite pour évoquer ses griefs de locataire, si bien que le président Devise le rappelle au drame :

— Non, je vous en prie, ne plaidez pas vos doléances de locataire.

— Mais tout mon procès est là, s'écrie l'accusé.

— Non, il s'agit de savoir si oui ou non M. Bayle fut de mauvaise foi, si la pièce soumise à son examen portait bien 30.000 fr. et 12 % d'intérêts au lieu de 12.000 fr. et 10 %.

On entend les témoins et un expert, M. Vigneron.

Le président fait ensuite lire le rapport de M. Bayle, un gros rapport d'une cinquantaine de pages.

Il résulte des conclusions de M. Bayle qu'à l'agrandissement on ne distinguait sur le contrat litigieux rien d'insolite. Et M. Bayle terminait : « Rien ne permet de supposer que la pièce a été soumise à un grattage ou à un lavage. »

Me Campinchi, avocat de la partie civile, pose une question :

— Vous avez entendu la lecture du rapport de M. Bayle, persistez-vous à dire que cet homme s'est trompé?

Un peu déconcerté d'abord par cette demande, l'accusé hésite puis d'une voix assurée :

— Il a été malhonnête. (Sensation).

On lève l'audience pour quelques instants et, comme il reste encore beaucoup de témoins à entendre, une audience de nuit est prévue.

(Wide World photos.)

PHILIPPONET, *au banc des accusés*
Au premier plan, Me PYTHON, *son défenseur.*

Le héros de Fachoda et le « Tigre »

DE L'INIMITIÉ A L'AFFECTION ET A L'ADMIRATION RÉCIPROQUES

... enceau. — Maintenant, Marchand, il n'y a plus que la France !

Marchand. — Grand Tigre, n'y a-t-il pas toujours jamais eu que la France !

Sur le champ de bataille de Suippe septembre 1915).

Le général Marchand, le héros de Fachoda, en conclusion d'une étude qu'il donne à la REVUE DES VIVANTS *sur la* Naissance de l'Afrique noire française, *évoque la grande figure de Clemenceau le « Tigre royal ».*

On sait que ces deux illustres serviteurs de la Patrie avaient commencé par se heurter violemment. L'amour passionné de la France, qu'ils mettaient au-dessus de tout, changea, lors de la Grande Guerre, cette inimitié de deux âmes magnifiques en affection et admiration réciproques.

Et Marchand fut des rares amis qui assistèrent à l'agonie du Père la Victoire. Nous lui laissons la parole :

...Les tigres sont ainsi : entiers dans leurs sentiments, amour ou haine, jaloux à l'extrême d'affection rendue, et affamés de gloire. Georges Clemenceau, sous ces rapports et quelques autres similaires, ne le céda jamais en rien à ses congénères de la grande jungle. Il fut et resta, du commencement à la fin de sa longue vie, un grand tigre royal. Il ne sut rien recevoir de personne et pas davantage accorder, même à ses proches. Mais la France ne peut pas oublier qu'elle lui doit nationalement la vie, à coup sûr le prestigieux respect de la terre entière.

Il m'avait déclaré une guerre au couteau (l'expression est de lui) qu'il ne me fit jamais, même lorsque devenant, en 1906, Président du Conseil, il crut devoir me faire réitérer par intermédiaire son défi. J'en tirai d'ailleurs cette seule déduction que, même dans ma retraite volontaire et persistante, je ne lui étais pas devenu indifférent et que mon jugement, sur la qualité du geste que ses gouvernants font faire au pays dans les circonstances graves, ne le laissait pas insensible.

Il devait m'en apporter lui-même la preuve sur le champ de bataille de Champagne, à Suippe, quelques jours après l'attaque du 25 septembre 1915, dont une péripétie malchanceuse m'avait mis en assez piteux état. Il vint me visiter à la casemate de l'ambulance où j'avais été provisoirement

L'ANNIVERSAIRE D'UN EXPLOIT AÉRIEN

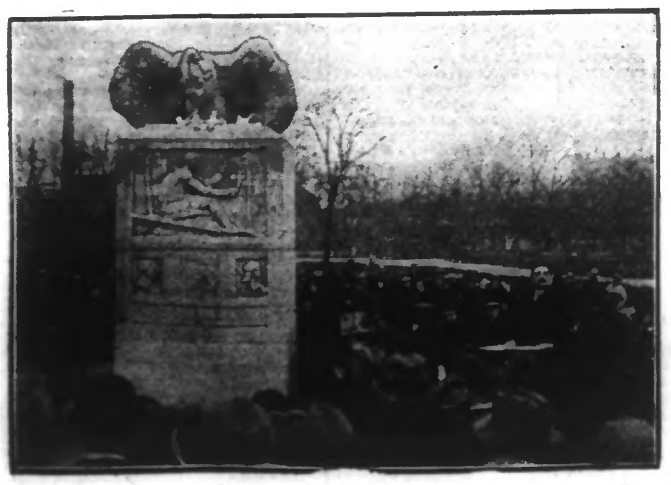

M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air, a inauguré sur le terrain d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, une stèle rappelant l'exploit réalisé le 13 janvier 1908 par Henri Farman, qui parcourut un kilomètre en circuit fermé, en 1 minute 28 secondes.
Voici une vue générale de la cérémonie pendant le discours de M. Laurent-Eynac, ministre de l'Air.